

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 01/04/2015

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas MOLINA

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 10 avril 2015

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Caroline WANNINGER, Ludovic STIEBER

Procuration : Ludovic STIEBER pour Christian HUBER

Délibération n° 2015/23

Objet : Accord sur le principe d'une adhésion future à l'Agence Technique d'Ingénierie Publique comme membre fondateur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;

Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

Vu la déclaration d'intention d'adhérer à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique (ATIP) en date du 16 janvier 2015 ;

Dans un contexte de complexité réglementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général

des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

APPROUVE le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération ;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saverne (Bas-Rhin) ;
- Monsieur le Président de la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 10 avril 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 13 avril 2015.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 01/04/2015

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas MOLINA

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 10 avril 2015

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Caroline WANNINGER, Ludovic STIEBER

Procuration : Ludovic STIEBER pour Christian HUBER

Délibération n° 2015/24

Objet : Signature d'un acte de vente – zone Hinter den Gaerten

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/32 du 4 avril 2014 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels immobiliers ;

Vu la délibération du conseil municipal 2015/09 du 13 février 2015 relative à la signature de promesse de vente d'un terrain HINTER DEN GAERTEN

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de vendre en la forme authentique prévue par la délibération du conseil municipal n° 2014/32 en date du 4 avril 2014 susmentionnée la parcelle section 2 n° 316 (annexe de la présente délibération) d'une superficie de quatre ares soixante centiares (4,60 a) pour un montant HT de 63 250 € et de 75 900 € TTC à Monsieur ROETSCH Philippe et Mme ANGOIN Claire, Emilie domiciliés au 14 rue des Pigeons à STRASBOURG (Bas-Rhin).

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 10 avril 2015.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 13 avril 2015.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 01/04/2015

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas MOLINA

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 10 avril 2015

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Caroline WANNINGER, Ludovic STIEBER

Procuration : Ludovic STIEBER pour Christian HUBER

INFORMATIONS DISCUSSIONS

Informations relatives au devis cuisine salle socio éducative

Proposition d'achat terrain Section 4 parcelle 120 de 0.89 ares au prix de 3500 €

Journée de la citoyenneté appel aux volontaires pour être présents lors de cette manifestation

Pour extrait conforme, le 13 avril 2015.

Le Maire
Alain NORTH